

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE
SALLE DE GRANDANGOULEME A L'ADIL**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Ressources - Secrétariat des
assemblées
N° 2020-D-249

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- VU, l'arrêté n°32 du 20 juillet 2020 de Monsieur le Président portant délégation de signature à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de mise à disposition de la salle du Conseil de GrandAngoulême à l'ADIL de la Charente, située 57 rue Louis Pergaud à Angoulême, le mardi 15 septembre 2020 de 8h30 à 12h30.

Article 2 – La salle est mise à disposition à titre gratuit.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 16 octobre 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **16 octobre 2020**
Publié ou notifié,
Le **19 octobre 2020**